

raisons qu'avoit le Clergé de ne pas payer aucun à S. M. qu'il payoit avant les pertes considerables qu'avoient faites les Beneficiers & les Peuples, à l'occasion de la dernière Guerre. Outre ces faits, vous pouvez rapporter celui du Chanoine Mascarel, recommandable, & par sa vertu & par sa naissance, qui fut exilé de son Eglise de Valence, & se retira en France, où il est mort, & qui avoit encouru l'indignation du Cardinal, à cause qu'il défendoit contre les Ministres du Roi, je ne sai quel point d'immunité Ecclesiastique. Mais sans insister sur cet Article, je vais continuer à raporter les moyens qu'employa son Em. pour augmenter les Revenus du Tabac.

Son prix étoit autrefois de 15. Reaux par livre : on le fit monter ensuite provisionnellement à 20. & quelque chose de plus ; pour fournir aux dépenses de la Guerre. Le nouveau Ministre ordonna que ce prix seroit inalterable à l'avenir, & afin que ce Reglement fût encore plus avantageux à la Cour, il y joignit le monopole : pour cet effet, il expédia des ordres à la Havana, qui, comme tout le Monde sait, ne produit que du Tabac, par lesquels il étoit défendu aux Habitans de cette Isle de le vendre à d'autres qu'au Roi. Dans le même-tems il le mit à un très-bas prix, & ordonna aux Vaisseaux destinez à ce Commerce, de charger en Espagne des provisions qui manquoient à l'Isle, & qu'on faisoit monter à un prix exorbitant, sans qu'il fut permis à ces malheureux Habitans d'alterer celui de leurs Marchandises, qu'ils étoient obligez de donner pour avoir de ces Provisions, de sorte qu'ils vendoient à bon marché & achetoient bien cher, & perdoient ainsi des deux côtés. Sont-  
ce là, Monseigneur, des régles d'une Economie  
véri.